Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Action IT Code ISIN : FR0013234960

Ce compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France).

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le compartiment, de classification AMF « actions des pays de la zone Euro », a pour objectif de maximiser, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, la performance du compartiment en investissant sur des titres d'entreprises sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, et de gouvernance (E.S.G.), et pour leur qualité financière.
- Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Indicateur de référence pour information : MSCI EMU (NR). Cet indicateur regroupe plus de 300 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Euro, tous secteurs confondus.
- Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le processus de gestion comprend 2 étapes indépendantes et successives :
  - la sélection, suivant des critères (E.S.G.), des meilleures entreprises au sein de chaque secteur (méthode « Best in Class ») afin de définir un univers d'investissement.
  - la sélection de titres au sein de cet univers, sur des critères purement financier.
- L'univers d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) est déterminé en prenant en compte des critères ESG qui s'appuient sur un modèle d'analyse interne. Ce modèle est alimenté entre autres par des données provenant d'agences de notation extra financière, de la recherche interne, de la recherche en investissement et d'outils d'informations financières. A titre d'exemple, pour le pilier E : les émissions de CO2, pour le pilier S : la gestion du personnel, et pour le pilier G : le niveau d'indépendance des administrateurs.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la société de gestion.
- Le compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum sur les marchés actions des pays de la zone Euro.
- Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de changes.
- L'exposition du compartiment peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le compartiment est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les sommes distribuables de l'action IT sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour au plus tard à 11 heures CET. Ils seront executes quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes.

  Les règlements afférents aux demandes de souscription et de rachat sont effectués le troisième jour ouvré (J+3) suivant la date de centralisation.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

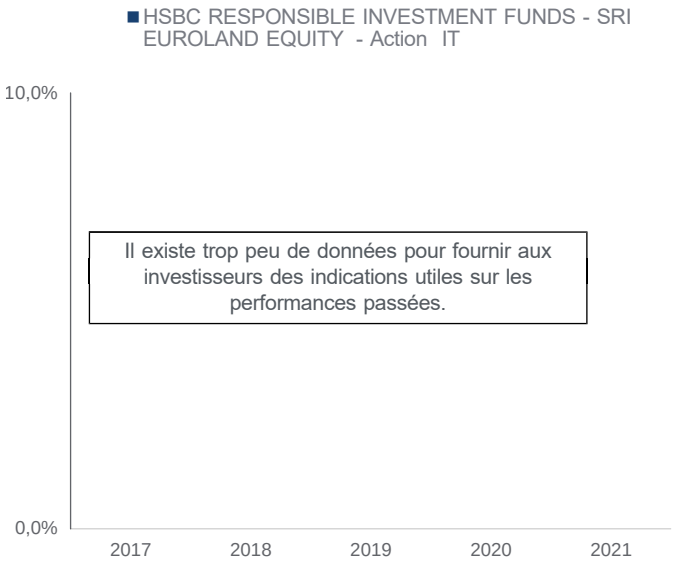
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,79%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce compartiment.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/ absorption avec le FCP HSBC SRI Euroland Equity créé le 29 décembre 1995.
- L'action IT a été créée le 12 juillet 2019.
- L'action est inactive.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- Les documents d'information sont également disponibles en anglais.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : L'action IT est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- En particulier, le compartiment est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.